

| Élément technique | Sous-élément technique | Constat   |  |  |   |                                    |
|-------------------|------------------------|---|--|--|---|------------------------------------|
|                   |                        | Neuf <input checked="" type="checkbox"/>  | Rénovation <input checked="" type="checkbox"/> | MI <input checked="" type="checkbox"/> | Collectif <input checked="" type="checkbox"/> | Tertiaire <input type="checkbox"/> |
| VMC SF            | Entrée d'air           | L'entrée d'air positionnée dans la menuiserie du salon-séjour est insuffisante. |  |  |   |                                    |

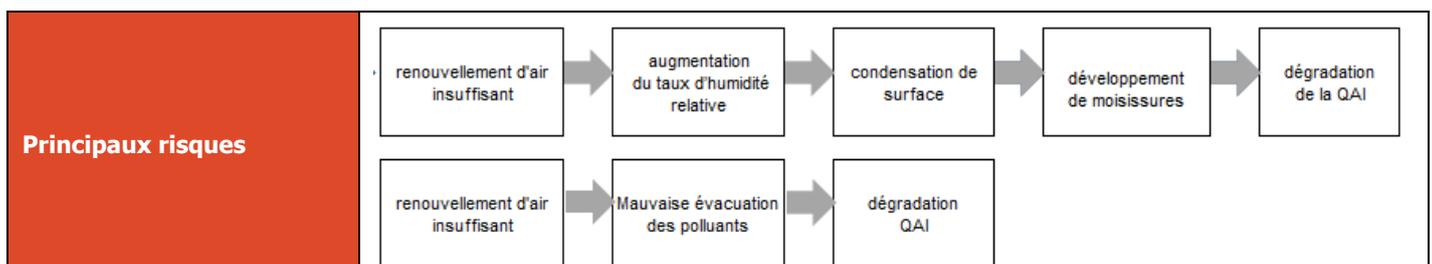


#### Cause technique

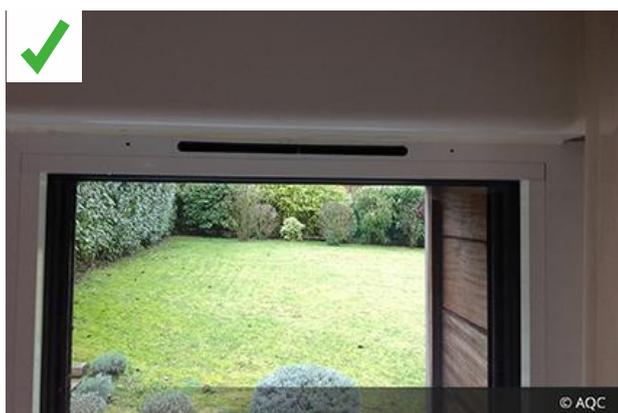
Les mortaises des entrées d'air ont été réalisées par perçages discontinus.

Origine Conception  Exécution  Exploitation

Non respect des règles de mise en œuvre définies dans le DTU 68-3 et dans les avis techniques en VMC SF HYGRO.  
Absence de procédure qualité et de contrôle.



|  |  |
|--|--|
| <b>Solutions correctives et / ou préventives</b> | Réaliser une mortaise réglementaire répondant aux exigences prévues dans l'avis technique attaché au système de ventilation mis en œuvre, dans l'ouvrant de la menuiserie. |
|--|--|



#### Exemples de bonnes pratiques

Photo ci-contre :  
Les mortaises ont été réalisées correctement dans le coffre de volet roulant.

L'admission d'air est suffisante.

|   |   |
|---|---|
| <b>Règles de l'art :</b><br>(Recommandations professionnelles RAGE, etc.) | Extrait des <u>Recommandations professionnelles RAGE</u> : VMC simple flux en habitat individuel - §4.4 Scénarii de remplacement - §4.3.3 Amélioration du système existant : passage d'une VMC associée à des bouches fixes ou autoréglables à une VMC hygroréglable (février 2013)   |
|   | <p>Dans le cas du passage à une VMC hygroréglable de type A, il est possible de conserver les entrées d'air autoréglable en place si elles sont conformes aux exigences de l'Avis Technique (nombre et modèle).</p> <p>Dans le cas du passage à une VMC hygroréglable de type B, les entrées d'air sont à remplacer par des modèles hygroréglables.</p> |

Concernant la mortaise :

- Si l'installation est antérieure à 1999, la réservation de l'entrée d'air est présentée en figure 1. Il convient de positionner la nouvelle entrée d'air avec les gabarits adéquats ;
- Si l'installation est postérieure à 1999, les nouvelles entrées d'air ont les mêmes mortaises. Seul le nombre diffère en fonction du dimensionnement (figure 2).

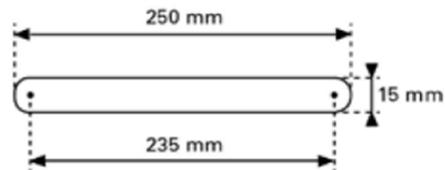


figure 1 : mortaise d'entrée d'air antérieure à 1999

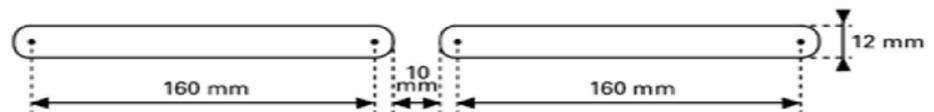


figure 2 : mortaise d'entrée d'air postérieure à 1999